

Cercle nautique Tapa Sabllias Critérium Dolphin et Joker

Le 10 et 11 septembre 2005

Avis de course

1. **Lieu et dates**

Le critérium se déroulera du samedi 10 septembre au dimanche 11 septembre 2005 au large du port d'Yvonand.

2. **Organisateur**

Cercle nautique Tapa Sabllias.

Pour adresse : Charles Grunder
Niedens 6
1462 Yvonand
024/4302663

3. **Règles**

La régate sera régie par :

- Le présent avis et les instructions de course.
- Les "règles" telles que définies dans les règles de Course à la voile 2005-2008.
- Les dispositions de classe pour régates de critérium Dolphin 81 (version 1.2).

4. **Inscriptions**

L'inscription se fera sur place le samedi 10 septembre au bureau de course entre 11h00 et 12h00, finance CHF 40.- par bateau.

5. **Programme**

Horaires :

<u>Samedi 10 septembre</u>	<u>11h00 à 12h00 :</u>	Ouverture du bureau de course, Inscription, remise des instructions de course.
	<u>12h30 :</u>	Briefing.
	<u>13h30 :</u>	Premier départ possible (signal d'attention).
<u>Dimanche 11 septembre</u>	<u>09h00 :</u>	A disposition du comité de course.
	<u>14h00 :</u>	Dernier signal d'avertissement possible.
	<u>17h00 :</u>	Remise des prix.

6. **Classement**

Le système de classement a minima de l'annexe A des RCV s'appliquera. Le plus mauvais score sera retiré du classement final si au moins 3 courses valables sont courues sur les 2 jours.

7. **Prix**

Un challenge sera remis au premier bateau de chaque série.

8. **Amarrages et places de parc**

Chaque bateau se verra attribuer une place d'amarrage selon les instructions du comité d'organisation.

La mise à l'eau ou la sortie avant ou après le critérium se fera sur réservation auprès de madame Meystre, garde port, au 024/4301894.

Une place de parc est prévue pour les remorques et celles-ci devront être impérativement déposées à cet endroit.

9. **Responsabilités et assurances**

Les concurrents participent à la régata à leurs propres risques (règle 4 des RCV, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile et valable en compétition.

10. **Informations complémentaires**

Thierry Dubey
Chemin des Sources 23B
1400 Yverdon-les-Bains
024/4261538
t.dubey@bluewin.ch